

NOTE TECHNIQUE : GARANTIE

SC11/2003

OBJET : CONDITIONS DE GARANTIE

Le matériel TORO est garanti contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, dans une limite de :

Garantie 1 an date d'installation dans la limite de 2 ans date de fabrication pour :
Batterie REMOTE - (TBAT10) Télécommande TRCP8+ Kit EZ Remote pour GK212 Programmateurs de nez de robinet Eléments TORO du central des systèmes de programmation centralisés SITEPRO et GTI Satellites LTC, LTC+, OSMAC, NW8000

Garantie 2 ans date d'installation dans la limite de 3 ans date de fabrication pour :
Tuyères série LPS, 570Z, 570XF Arroseurs série 300, 350, S700 Electrovannes EZ-Flo, EZFlo2, Ultraflow Electrovannes 250, 252, 260 Programmateurs Greenkeeper, DDC Programmateurs Vision 1/2 et Vision 2+

Garantie 3 ans date d'installation dans la limite de 4 ans date de fabrication pour :
Goutteurs EZ Drip Arroseurs 340 Arroseurs Simple Set Arroseurs TR50P Electrovannes EZ-Flo+ Pilotes Remote 1000 et 3000 Programmateurs GK212 Arroseurs Golf série 600, 700, 800S

Garantie 5 ans date d'installation dans la limite de 6 ans date de fabrication pour :
Tuyères 570 PRX Arroseurs série V1550 Arroseurs série EZ-Adjust Arroseurs TR50XTP, TR70XTP Arroseurs série 2001, S2001 Arroseurs série 640 Electrovannes Plastique P220 Electrovannes Bronze 210/220 Programmateurs Custom Command

La garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, en utilisation normale, par nos services

LOCALISATION DES DATES DE FABRICATION

Programmateurs :	Sur le boîtier et/ou le circuit intégré
Electrovannes :	Sur le couvercle
Arroseurs :	Sur le mécanisme ou le couvercle
Arroseurs 2001 et V1550	Sur le dessus du porte-buse - dans un cercle
Arroseurs Golf :	Sur le pilote et sur le bas du corps

Exemples :	Fabrication Riverside - mois de A à L, C98 : Mars 98	Fabrication El Paso - mois de M à Y M1 : Janvier 2001
------------	--	--

HORS GARANTIE

Les cas "hors garantie" les plus souvent rencontrés, hormis le dépassement de date de fabrication et l'utilisation en dehors des spécifications du constructeur sont pour :

ARROSEURS ET VANNES

- Détériorations dues à un coup de tondeuse, d'aérateur ou de toute autre agression mécanique.
- Pièces endommagées suite à une utilisation, pour l'étanchéité, autre que le téflon en rouleau (seul produit autorisé)
- Obturation ou détérioration des pièces causées par des éléments véhiculés par l'eau.

PROGRAMMATEURS

- Fusible fondu obligatoirement consécutif à un incident de connectique au niveau des solénoïdes.
- Défectuosité suite à l'installation d'un fusible d'une intensité supérieure à celle préconisée ou de tout autre élément de substitution (papier aluminium, fil de cuivre...)
- Panne suite à l'agression du chlore - traces vertes sur les circuits imprimés. La cause est le résultat du montage du programmeur dans un local avec la présence de chlore qui n'est stocké hermétiquement.
- Arrêt du fonctionnement suite à la présence de fourmis ou de tout autre corps étranger.